

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Juin 1874.

LE LENDEMAIN

DE LEUR VICTOIRE.

Vous savez la nouvelle ? Il n'y a plus même une voix de majorité pour la proposition du centre gauche dont M. Casimir Périer fut le Démosthènes. Vérification faite, ce que l'on avait pris pour la majorité était la minorité. La majorité du 15 a fondu comme une boule de neige au soleil ; elle s'est évaporée comme une muscade entre les doigts du prestidigitateur.

On a vu, en lisant le début de la séance de mardi, que même l'urgence, — qui ne signifiait rien, à moins du renvoi de la proposition à une commission spéciale, — n'a pas été votée dans la séance du 15. — Ce que l'on avait pris pour une victoire piteuse, dit spirituellement à ce propos M. Robert Mitchell, dans le *Soir*, se change en une défaite honorable. Patatras !

On dit qu'il y avait lundi soir grand dîner des vainqueurs chez leur illustre chef, M. Casimir Périer. Je plaindrais les convives du festin s'il en était du rôti, des entrées et des entremets comme de leur victoire, et si ceux-là, au moment d'y porter la main et la dent, leur échappaient comme celle-ci. En ce cas, ils n'auraient pas été engagés à dîner chez Lucullus, mais chez Tantale.

Rien ne serait plus aisé que de faire des gorges chaudes à propos de cette majorité qui s'évanouit à l'ouverture de la séance du lendemain, comme un fantôme au premier chant du coq.

Mais nous n'avons pas le cœur à rire. Nous trouvons d'ailleurs qu'on fit à cette quasi-majorité du 15 juin, en l'épluchant, beaucoup d'honneur. Elle n'existe pas ; mais, eût-elle existé, cela revenait au même, puisque c'était une majorité impuissante.

Nous avions demandé pour notre part, faut-il le répéter encore ? que tout le monde s'entendît pour déclarer sans contestation l'urgence et le renvoi à la commission des lois constitutionnelles.

Cela prouve bien l'importance très-mince que nous attachions au vote, et rien ne saurait mieux démontrer à quel point nos confrères de la presse républicaine étaient tantôt les bienvenus à vouloir donner aujourd'hui leurs vessies (crevées depuis) pour des lanternes.

Quoi qu'il en soit, voilà l'urgence votée, en fait, sinon en droit ; votée sans l'être, comme disent les portières d'Henri Monnier.

Ne chicanons pas ; la chose n'en vaut pas la peine. Messieurs les républicains ont obtenu une majorité de tolérance et de convention. Ils l'ont, qu'ils la gardent, et grand bien leur fasse ! Seulement, pour que cette majorité signifiait quelque chose, pour que ce vote du 15, en l'admettant complaisamment pour valable, ait même l'importance d'un germe, d'un symptôme, d'une espérance, pour qu'il constituât une hypothèque sur l'avenir au profit de la République, encore faudrait-il que la proposition du centre gauche, dont M. Casimir Périer était le pasteur inspiré, n'eût pas été renvoyée à la commission des lois constitutionnelles avec un troupeau de propositions contraires, telles que la proposition Lambert Sainte-

Croix d'abord, et la proposition Wallon ensuite.

Du temps qu'il y avait encore des Tuileries, brûlées plus tard par qui vous savez, du temps qu'il y avait encore une cour aux Tuileries, c'était à qui parmi les bourgeois vaniteux serait engagé aux Tuileries. Mais, il arrivait aussi à certains jours, quand la cour était absente, que tout le monde était admis à visiter le palais vide de ses hôtes.

Aller aux Tuileries un jour d'entrée publique ou être renvoyé à l'examen de la commission constitutionnelle avec toutes les autres propositions, ce sont deux triomphes analogues. Cela s'appelle en bon français enfoncer une porte ouverte, ou jouir du privilège d'une carte d'entrée les jours où l'entrée est publique.

Malgré les feux de joie qu'ils ont allumés dans leurs journaux, en poussant tout autour de grands cris de triomphe, nos adversaires sentent si bien le néant de leur prétendue victoire, que le plus habile des organes radicaux, la *République française*, s'est vue forcée, pour feindre d'avoir gagné quelque chose au vote du 15, de décréter que la commission des Trente, à laquelle ses amis avaient voté le renvoi de la proposition, avait vécu.

Hommes ou choses, ces messieurs l'ont, en effet, l'habitude de supprimer ce qui les gêne. « Fusillez-moi tous ces gens-là ! », comme disait au bon temps M. Challemel-Lacour.

« Un des principaux résultats du vote d'urgence qui a accueilli la proposition de M. Casimir Périer est de frapper d'une véritable déchéance la commission des Trente.

» M. de Kerdrel a lui-même reconnu que ce vote infirmait le mandat de la commission des lois constitutionnelles, qui se trouve ainsi privée de toute compétence pour l'examen de la proposition qui lui a été renvoyée. »

Ainsi parle la *République française*.

Alors, que penser de la bonne foi de ses amis qui ont voté le renvoi de la proposition à une commission privée de toute compétence pour l'examiner ? Qu'y a-t-il de sérieux dans un vote qui renvoie l'examen d'une proposition à une commission privée de toute compétence pour l'examiner ? Il est impossible de se moquer avec plus d'indécence du public et de ses collègues.

Le jour où M. Gambetta, ayant besoin de faire croire la province à une sortie victorieuse des Parisiens, confondit dans une proclamation Epinay-sur-Orge avec Epinay-sur-Seine, il n'inventait pas quelque chose de plus fort que ce renvoi à une commission que l'on déclare le lendemain ne plus exister.

Si tel avait été l'avis de l'Assemblée nationale, elle aurait renvoyé la proposition Casimir Périer, non à la commission des Trente, mais à une commission spéciale, et si ce qu'on a osé imprimer le lendemain on avait osé le dire dans la discussion, M. Casimir Périer et ses amis, sous peine d'avouer leur impuissance, auraient réclamé pour leur proposition une commission spéciale, que la Chambre, d'ailleurs, se fût empressée de refuser.

COMMISSION DES TRENTE.

Après quelques observations de MM. Combiel et Lambert de Sainte-Croix sur la

proposition de ce dernier et sur celle de M. Wallon, M. Dufaure établit que l'urgence n'ayant pas été votée pour ces deux propositions, mais seulement pour celle de M. Casimir Périer, celle-ci peut seule être l'objet d'un rapport et d'un vote immédiat, accordant toutefois que dans la discussion de la proposition de M. Périer on pourra tenir compte à titre de documents des deux autres propositions comme de toutes celles qui sont soumises à la commission.

M. de Kerdrel a dit à la tribune qu'il fallait laisser aux travaux de la commission constitutionnelle son cours naturel ; il reconnaît que le vote du 15 juin a excité les impatiences du pays, que le pays doit actuellement désirer, non pas que l'on établisse la République pour laquelle il éprouve une répugnance invincible, mais que l'on fixe ses idées au moins sur son avenir le plus prochain.

M. de Kerdrel alors, tenant compte de ces impatiences, admet que l'on ne réponde pas à la proposition de M. Casimir Périer par une négation pure et simple.

Cette proposition indique d'une façon impérative à la commission les bases du travail dont elle est chargée. M. de Kerdrel veut bien que la commission fixe elle-même les bases de ce travail et que dès à présent elle déclare, restant fidèle à la loi du 20 novembre, qu'il y aura deux Chambres et que le maréchal de Mac-Mahon, dans des conditions qui seront déterminées par la loi, ait le pouvoir de dissoudre la Chambre des députés.

Sur ce terrain, dit-il, une majorité est possible et elle ne paraît pas l'être sur un autre. Le vote du 15 juin sur la proposition de M. le duc de Bisaccia a trop montré que la Chambre n'est malheureusement pas disposée à faire la monarchie, c'est-à-dire le seul gouvernement qui puisse sauver la France : quant à la République, jamais l'Assemblée ne l'établira.

Sans parler des monarchistes de toute nuance qui sont opposés à la République, jamais les républicains de couleurs si diverses ne se mettront d'accord sur une constitution. Un grand nombre même, ne reconnaissant pas à l'Assemblée le pouvoir constituant, ne voudra à aucun prix exercer ce pouvoir. Ces républicains, ces radicaux, d'accord avec les autres républicains sur l'étiquette du gouvernement, comme ils l'ont été lundi dernier, ne le seront jamais sur les conditions de ce gouvernement.

M. Dufaure trouve que la commission ne saurait s'engager dans la voie indiquée par M. de Kerdrel, sans méconnaître le sens et la portée du vote du 15 juin. Pour lui, le moment est venu de donner un gouvernement définitif à la France. L'ordre et la reprise des affaires à l'intérieur appellent une solution ; à l'extérieur, les puissances étrangères sont convaincues que tout autre gouvernement que la République serait moins favorable au maintien de la paix. Il compte sur le concours de tous les conservateurs pour faire une République sage et ordonnée.

M. de Kerdrel a fait ressortir, avec une grande éloquence, les souvenirs douloureux et les craintes que réveille en France le seul nom de République. Ce sont ces sentiments que le plus illustre des républicains actuels, M. Thiers, a résumés en accusant la République d'aboutir fatalement au sang ou à l'imbécillité. En 1848, la République n'aurait pas duré six mois, si les monarchistes ne l'avaient défendu contre les républicains

eux-mêmes ; et lorsque M. Dufaure rappelait les hommes d'Etat conservateurs qui avaient maintenu l'ordre sous le gouvernement républicain, il en oubliait un et non le moins illustre et le moins courageux : lui-même. A l'extérieur, la confiance dont s'est prévalu M. Dufaure, est accordée bien plus aux hommes qu'à l'institution. Cette confiance a été méritée par M. Thiers, dont M. de Kerdrel a eu le regret de combattre la politique intérieure, mais dont la politique étrangère a amené la libération du territoire. Et comment ne serait-elle pas accordée au caractère sans reproche du maréchal de Mac-Mahon ? Mais si en dehors de la confiance qu'inspire, non la forme actuelle du gouvernement, mais le choix des hommes qui représentent la France à l'étranger, on scrute quels sentiments de satisfaction dédaigneuse produit au delà des frontières la République en France, n'est-ce pas dans le secret espoir que ce régime abaisse et affaiblit notre pays ? Pourquoi donc conserver une telle forme de gouvernement, au lieu de s'en tenir au régime actuel et de le fortifier, puisqu'il est impossible en ce moment d'arriver à une solution plus conforme aux vrais besoins de la France ?

M. Antonin Lefèvre-Pontalis dit que le mal n'est pas dans la République, mais bien dans le parti républicain. L'important, c'est que le parti conservateur soit aux affaires ; du reste, par la clause de révision, la porte reste ouverte aux espérances monarchiques.

M. Cézanne demande qu'on sorte des récriminations rétrospectives. La République permet à tous les conservateurs de s'unir. La République ! c'est vous conservateurs qui la ferez. Le président ! c'est vous qui l'avez élu. Nous républicains, nous l'acceptons aujourd'hui, car il est l'homme de tous, l'homme de la loi, l'homme de la France. D'ailleurs, les principes monarchiques sont réservés par la révision. Si non-c'est l'Empire, la dictature d'un enfant et d'une femme.

M. Lambert de Sainte-Croix était d'avis de l'urgence de la question ; mais n'approuvant pas la proposition Casimir Périer, il s'est abstenu. Il prend une situation de juste milieu. A ses collègues de droite, il dit : « Moi aussi, je suis monarchiste constitutionnel. Comme vous et avec vous, j'ai souhaité la monarchie ; mais nous n'avons pu la faire. Nous ne renoncerons pas à nos espérances ; mais avant tout, il faut faire ce que nous pouvons. » A ses collègues de gauche, il dit : « Organisons ce qui est, le régime sous lequel nous vivons. Il y a un gouvernement depuis le 20 novembre. Pourquoi faire une sorte de révolution ? Pourquoi encore une secousse ? La proposition du duc de La Rochefoucauld-Bisaccia en était une ; la proposition Casimir Périer en serait une autre. Que le maréchal de Mac-Mahon reste président de la République. La souveraineté nationale agira au bout de sept ans ; les deux Chambres prononceront. Un pareil régime n'est pas l'anarchie. Entre ma proposition et la proposition Casimir Périer, les points de ressemblance sont nombreux. Acceptons ensemble ce qui nous rapproche ; ce qui nous divise, c'est le texte de l'article 1^{er} du projet de M. Dufaure. Choisissez avec qui vous voulez être. Votre seul but, en demandant aux conservateurs de proclamer la République, est de donner un gage aux républicains. Avec qui voulez-vous gouverner ? Avec les conservateurs ou avec les républicains ?

M. Chesnelong déclare qu'il n'y a pas de majorité dans la Chambre pour voter une

constitution républicaine. Les divisions du parti républicain sont bien plus profondes que celles du parti monarchique. On ne rassurera pas le pays, on ne lui donnera pas la stabilité qu'il réclame en proclamant la République. Le parti républicain ne ressemble pas aux républicains si conservateurs qui sont membres de la commission. La force du parti républicain dans le pays, c'est l'élément révolutionnaire. La proclamation de la République aura pour seul effet de donner un nouvel essor à cet élément et d'inquiéter les masses conservatrices.

Après ces paroles, la séance est levée. La suite de la discussion est remise à vendredi.

Chronique générale.

M. de Fourtoul est de plus en plus décidé à faire de la nomination des maires par l'Etat une question de portefeuille.

Il considère ce mode de nomination comme absolument indispensable, pour le moment, au gouvernement.

Le ministre de l'intérieur ne prétend cependant pas imposer une loi définitive, et il accepterait une proposition qui lui donnerait ce pouvoir temporairement.

Le gouvernement compte sur le vote de toutes les droites et du centre droit.

Mais les tendances du ministre de l'intérieur lui ont aliéné les voix de la fraction du centre gauche qui semblait disposée à accepter la nomination, par le pouvoir exécutif, des maires choisis dans le conseil municipal.

L'amendement suivant, déposé par M. Fresneau, aurait pu rallier ces quelques voix :

« Art. 7. Les maires et les adjoints ne peuvent être pris en dehors du conseil municipal de la commune. Ils sont nommés par le Président de la République dans les chefs-lieux de département ou d'arrondissement, ainsi que dans les villes qui, sans être chefs-lieux de département ou d'arrondissement, ont une population de six mille âmes et au-dessus. Ils sont nommés par le préfet dans les autres communes. »

La seule perspective de la République, quelque éloignée qu'elle parût encore à la suite du vote de la proposition du centre gauche, a été accueillie à la Bourse par une baisse de 30 centimes. Que serait-ce si la République eût été proclamée ?

On se rappelle, au contraire, que la visite du comte de Paris à Frohsdorff fut saluée par une hausse croissante pendant plusieurs jours.

On sait que le conseil municipal de Bordeaux a été récemment suspendu pour deux mois par arrêté préfectoral.

Les journaux de Bordeaux publient le texte d'un arrêté ministériel qui confirme cette suspension et en porte la durée totale à une année.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Nous avons recueilli, à Versailles, un bruit assez singulier, que nous rapportons sans y attacher une importance exagérée.

L'original de la proposition sur laquelle a été votée la déchéance de la dynastie impériale, le 4^{er} mars 1874, aurait été vérifié ces jours-ci, et l'on aurait constaté que huit des quarante-trois signatures dont elle fut revêtue ont été effacées.

En apprenant les poursuites dirigées contre le *Pays*, M. Chaix-d'Est-Ange, le père, s'est offert pour présenter la défense du journal bonapartiste.

« J'ai flétri, dit-il, il y a quelque vingt-cinq ans, l'insulteur public Marrast; je voudrais couronner ma carrière en flétrissant l'insulteur public Gambetta. »

On assure que M. Paul de Cassagnac présentera lui-même sa défense dans le procès qui lui est intenté. Pour les deux autres prévenus, MM. Piel et Gibiat, on a parlé de M. Grandperret et Pinard. On croit que cette

poursuite sera déferée au jury dans les délais les plus rapides.

M. le vicomte de Grammont, fils du général de division comte de Grammont, vient d'être fiancé à M^{lle} de Montesquiou, fille du comte de Montesquiou.

Ce mariage allie les plus grandes familles de France : les La Trémoille, les Mornay, les Lespère, etc.

L'*Indépendant*, de Douai, ayant dit qu'en assistant à la procession du Saint-Sacrement, la Cour d'appel « avait fait revivre un usage de la Restauration, » M. le doyen de Notre-Dame lui a adressé la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Dans votre numéro du 9 et en rendant compte de la procession de la Fête-Dieu, vous dites : « Faisant revivre un usage de la Restauration, la Cour d'appel, en grand costume, s'est jointe au cortège... »

» Permettez-moi de vous déclarer sur l'honneur que, ni dans la pensée du clergé qui a invité, ni dans la pensée de la Cour qui a consenti à assister à la procession, il ne s'est agi de faire revivre un usage de la Restauration.

» L'*Indépendant* peut-il ignorer que la plupart des cours du Midi ont gardé, sous tous les gouvernements, l'usage chrétien d'honorer le Saint-Sacrement en assistant aux processions ?

» Pourquoi donner une signification politique à un acte purement religieux en lui-même et dans l'intention de ceux qui l'ont accompli ?

» Croyez bien, monsieur le rédacteur, que notre religion ne cherche, dans ses manifestations publiques comme dans son action secrète, qu'à rétablir la paix et l'union des âmes au profit de la société.

» Veuillez, etc. »

ALGÉRIE.

Le ministre de la guerre a reçu du gouverneur général de l'Algérie la dépêche suivante :

« Alger, 17 juin, 4 h. 40 soir.

« Un parti de dissidents réfugiés au Maroc, conduit par Si-Sliman, avait pu razzier, il y a quelques jours, des douars du Trafi, sur le Chot-Chergui. Nos goums, lancés à sa poursuite, l'ont atteint au sud du Djebel-Malah; un combat sérieux s'est engagé. Si-Maamer, fils de Sidi-Cheikh-ben-Taieb, et trente-sept cavaliers ennemis, ont été tués, Si-Sliman blessé, son drapeau pris, son convoi entre nos mains; le reste de sa bande dispersé dans la montagne, et tous les animaux des Trafi ramenés.

» Ce succès, si important pour rétablir la tranquillité dans le Sahara, nous a coûté deux caïds et quatre cavaliers tués et dix blessés. Les Hamians, conduits par le capitaine Ben-Daoud, sont lancés sur les douars ennemis. »

LE 21 JUIN.

Pie IX a dépassé les années de Pierre. Ce prodige que les catholiques célébraient, il y a trois ans, avec tant de ferveur, est devenu plus éclatant encore par la persistance de la protection divine qui prolonge en faveur du Pape régnant ces glorieuses années. Tous les ans, au retour de cet anniversaire du 21 juin, date de l'exaltation de Pie IX au trône pontifical, les prières redoublent en actions de grâces, et les vœux montent au Ciel plus ardents pour l'auguste vieillard que Dieu conserve au monde.

A ses accents, notre foi s'encourage et notre confiance, affermie par ce témoignage visible de la protection céleste, attend plus sereine la victoire promise à la cause pour le triomphe de laquelle Pie IX semble divinement réservé. Mais, pour hâter ce triomphe il faut aussi que se manifeste de plus en plus la charité, c'est-à-dire l'ardent amour des catholiques pour le chef de l'Eglise. Plus éclatera cette dévotion de tous au siège apostolique, et plus nous devons être sûrs que Dieu voudra se rendre aux instances qui lui sont faites.

C'est dans ce but qu'aux approches du 21 juin les catholiques italiens ont résolu de manifester d'une façon toute spéciale ces sentiments qui sont ceux de la catholicité

tout entière. Avec la permission de leurs évêques, ils ont décidé de se réunir ce jour-là dans les églises et d'y chanter tous ensemble un *Te Deum* d'actions de grâce avant le salut du soir. Non contents de cette unanimité de prières, ils annoncent que le même jour, de partout, les catholiques enverront au souverain pontife des adresses, éloquentes dans leur brièveté, afin d'annoncer à Sa Sainteté que l'on prie pour sa conservation et pour le triomphe de l'Eglise.

Il nous suffit de signaler ce dessein. L'élan des catholiques français répondra certainement à celui des catholiques de Rome et de l'Italie; nous croyons même qu'il le dépassera. En la forme qui semblera la meilleure à NN. SS. les évêques, qui en restent seuls juges, il se produira cette unanimité de prières, ce consensus, ce concert du peuple chrétien qui, faisant violence au Ciel, préparera, par le cri de Vive Pie IX ! cet autre cri que nos âmes sont impatientes de faire retentir un jour : Vive l'Eglise victorieuse ! Vive la France sauvée ! (Univers.)

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Le maréchal Concha, qui, d'après les télégrammes et les informations diverses adressées aux journaux, va offrir la bataille à l'armée carliste, quittait le 10 juin Logrono pour se rendre à Lodosa.

Arrivé aux abords de cette ville, le général républicain vit venir à sa rencontre une députation des habitants. Concha fit aux Lodosains un salut militaire, et, sans donner le temps à l'alcade de prononcer un discours, il lui adressa les paroles suivantes :

« La Navarre, dit-il en étendant la main vers l'autre rive, la Navarre veut la guerre; elle l'aura, non pas la guerre à laquelle elle a été accoutumée jusqu'à présent, mais bien la guerre pour de bon, la guerre qui oblige les habitants des villes comme Lodosa à vivre en paix avec l'Espagne ou à se réfugier dans les montagnes.

» La Navarre, qui, jusqu'au moment où a éclaté la dernière guerre civile, montrait sur son blason les témoignages d'une gloire impérissable, a voulu ruiner l'Espagne, et cependant ni les gouvernements qui se sont succédés, ni les Cortès, n'ont songé un seul moment à dépouiller cette province de ses franchises ou de ses *fueros*, lorsqu'il était bien en leur pouvoir de le faire. L'ingratitude de ses fils est bien connue maintenant, et le gouvernement qui nous régit aujourd'hui m'a donné des pouvoirs illimités pour châtier d'une main fermée les crimes, les exactions, et surtout les actes de vandalisme qui se commettent trop fréquemment et qui souillent l'honneur national.

» Le clergé, dont la mission est de prêcher la paix, puisque c'est le précepte et l'ordre même de l'Évangile, le clergé doit savoir, pour pouvoir le redire à ses ouailles, que le prétendant qui se dit roi sous le nom de Carlos n'a pas pu aller à Rome baiser les pieds du Pape, qui le rejette, parce que le Saint-Père désire le bonheur de l'Espagne et respecte le drapeau de la Castille. »

Le maréchal, s'interrompant alors, dit d'une voix forte, aux Lodosains qui l'écoutaient, le *sombrero* ou la *gorra* à la main, de se couvrir; et, comme ils hésitaient, il leur répéta l'ordre, en ajoutant cette phrase significative :

« Messieurs, moins d'humilité et plus de loyauté. »

« A partir de ce jour, continue le maréchal Concha, vous qui, jusqu'ici, n'avez payé de contributions d'aucune sorte, vous sentirez la différence si le gouvernement exige de vous, quelque jour, le double, ou le triple, ou même le quadruple de ce qu'il demande aux autres villes d'Espagne, et s'il contraint vos fils à servir sous les drapeaux comme de bons Espagnols. Peut-être aussi éprouverez-vous des refus de la part des provinces restées fidèles, qui se plairont à refuser vos produits agricoles et industriels, et vous laisseront arriver à la misère, puisque vous cherchez, vous, maintenant, à les ruiner.

» Vous me connaissez; vous savez, soit que vous vous en souveniez, soit qu'on vous l'ait raconté, quelle a été ma manière d'agir dans la guerre précédente : soyez assurés que j'ai toute l'énergie et les moyens

nécessaires pour laisser mon souvenir en Navarre.

» La guerre sera très-courte, je vous l'assure, mais elle sera ce que doit être la guerre. C'est à vous à pleurer ses conséquences funestes, en vous rappelant votre déloyauté, dans ce moment où vous avez livré à une bande de carlistes deux sergents de notre armée qui avaient passé le pont pour acheter du pain.

» N'oubliez pas mes paroles et préparez-vous. »

Sur ces paroles, Concha salua ceux qui l'écoutaient et disparut au galop de son cheval.

Le gant est jeté par la Révolution aux Navarrais. Les événements nous apprendront comment les fières populations de cette contrée, insultées et mises en demeure de combattre ou de perdre à la fois leurs franchises et leurs biens, sauront répondre au défi et aux insultes d'un général qui semble disposé à tout mettre à feu et à sang.

Notre conviction est que, dans ce duel à mort, ou la Révolution vaincue devra s'incliner et céder le terrain au roi Charles VII, ou, victorieuse, elle aura à poursuivre jusqu'au dernier des Navarrais. Les montagnards de la Navarre, insultés et outragés par l'arrogance de Concha, avant de lâcher pied vendront chèrement leur vie !

L'Agence Havas communique les dépêches suivantes :

Madrid, 16 juin.

Le maréchal Concha est toujours à Lodosa.

Dona Marguerite est attendue à Tolosa.

Barcelone, 16 juin.

Le général français Cathelineau est arrivé à Olot, où il a fait un discours dans lequel il blâme les rivalités qui existent entre les chefs carlistes de la Catalogne et recommande l'union.

Le général Saballs a attaqué, avant-hier, San Felix-de-Gixols et Gerone, mais il a dû reculer devant les colonnes de Cagnas et d'Esteban.

On forme ici une nouvelle colonie destinée à secourir les villes de la côte.

On a volé la caisse des capitaineries générales contenant 3,000 duros et autant en pagars.

Santander, 16 juin, soir.

Le bruit court à Lodosa que les républicains ont remporté une victoire importante; mais il n'y a encore aucune confirmation officielle de ce bruit. Le général Echague opère contre le flanc gauche des carlistes sur le territoire de Cinco Villas. Le maréchal Concha s'avance du côté sud d'Estella.

ROME.

On télégraphie de Rome, le 16 juin, à l'Agence Havas :

Cent cinquante artistes ont présenté aujourd'hui des cadeaux au Pape, à l'occasion du vingt-huitième anniversaire de son avènement au trône pontifical. Ces artistes, ainsi que les jeunes gens du Cercle de Saint-Pierre et les élèves des écoles catholiques, ont été reçus ce matin par le Saint-Père dans la salle du Consistoire.

Le président du Cercle a lu une adresse de félicitations. Le Pape a répondu par un long discours; il a remercié ces jeunes gens, et les a invités à persévérer dans leur dévouement envers l'Eglise et le Saint-Siège.

Le Pape a examiné ensuite les présents qui lui étaient offerts et s'en est montré fort satisfait. Sa Sainteté s'est promenade aujourd'hui dans les jardins du Vatican. Sa santé est excellente.

AUTRICHE.

Le général Kuhn, ministre de la guerre pour les deux moitiés de la monarchie austro-hongroise, a donné sa démission. Le télégraphe n'indique pas les causes de sa retraite; il est à présumer que les réductions opérées par les délégations dans le budget de la guerre n'y sont pas complètement étrangères. M. Kuhn est remplacé par le général Koller, gouverneur de la Bohême, un des adversaires les plus acharnés des Tchèques. On sait que des élections vont avoir lieu en Bohême, et nous avons déjà dit qu'une fraction du parti tchèque manifeste l'intention de rompre avec l'attitude d'abstention systématique.

Le ministère a-t-il en vue d'encourager cette tendance, en remplaçant à Prague le général Koller, qui, par ses ardentés sympathies pour le parti allemand et ses rigueurs pathiques des Tchèques, n'avait pas peu contribué à étouffer chez ces derniers tout sentiment de conciliation? M. Werber, qui de vient gouverneur de la Bohême, n'a pas joué jusqu'ici un rôle politique assez marqué pour que nous puissions apprécier jusqu'à quel point sa nomination vient à l'appui de l'hypothèse que nous indiquons.

Le Standard publie la dépêche suivante:

Vienne, 15 juin.

La démission du ministre de la guerre, le baron Kuhn, a produit une grande consternation. On redoute le triomphe des adversaires de la Constitution.

Le baron Kuhn avait occupé le ministère de la guerre depuis 1869. Les journaux semi-officiels sont inexacts, quand ils affirment qu'il s'est démis volontairement. Le nouveau ministre de la guerre, le baron Koller, était gouverneur de la Bohême.

Le baron Weber, actuellement gouverneur de la Moravie, sera nommé gouverneur de la Bohême.

Le baron Kuhn, assure-t-on, deviendra commandant général de la Galicie et de la Bohême.

RUSSIE.

Le Daily Telegraph publie la dépêche suivante:

Saint-Petersbourg, 15 juin.

Une sérieuse rébellion a surgi dans le Kookand. Le muktir a été empoisonné et seize hauts fonctionnaires ont été décapités. La vie du khan est en danger.

Le général russe Kolpakoffski a reçu ordre de rester neutre, quoi qu'il puisse arriver, et de reconnaître le souverain auquel le peuple se soumettra.

L'expédition de l'Oxus est arrivée à Khiva et a commencé ses explorations scientifiques.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ce matin, vers 3 heures 1/2, le rappel aux pompiers mettait sur pied notre population. Un violent incendie venait de se déclarer levée de Limoges, dans le magasin de bois de M. Tenneguin, boulanger.

Un millier de fagots et bourrées étaient en feu; aussi les flammes s'élevaient-elles à une grande hauteur au-dessus des maisons, et les étincelles tombaient en gerbes sur les toitures environnantes. Malgré l'éclat de l'aurore, elles répandaient une vive lumière, et ce sinistre se voyait de fort loin.

La première pompe qui a été amenée est celle de la place Saint-Michel; puis sont arrivées les diverses autres sections de la compagnie de pompiers; le 3^e escadron de l'Ecole de cavalerie amenait les deux pompes de cet établissement, et enfin le personnel de la gare, avec la pompe de la Compagnie, venait donner son concours, sous la direction de M. Bacus, chef de gare.

Attaqué de tous côtés à la fois, le feu a perdu aussitôt de son intensité. Les logements ont été préservés; le hangar seul qui renfermait l'approvisionnement de bois et ce bois lui-même ont été perdus.

A 5 heures tout était terminé et chacun regagnait son domicile.

Toutes les autorités de notre ville sont venues sur les lieux du sinistre: M. le sous-préfet de Saumur, M. le procureur de la République, M. le président du tribunal civil, M. le général commandant l'Ecole de cavalerie, M. le capitaine de gendarmerie, M. Bodin, conseiller municipal faisant fonctions de maire.

Le service d'eau a ouvert une bouche rue de Fenet, et l'eau était recueillie dans la rue du Bellay.

L'éveil a été donné par quelques voisins malineux. Les ouvriers boulangers, qui étaient au travail, ne s'apercevaient pas du feu dont ils n'étaient séparés cependant que par une faible muraille.

La cause de cet incendie est encore inconnue. La perte s'élève à 2,500 fr. environ, couverte par une assurance.

Il a été fait à la Recette des Finances de Saumur, par un ouvrier cordonnier qui désire garder l'anonyme, deux versements de la somme de 4 franc, prélevé sur ses

salaires, et comme subvention aux charges de l'Etat.

Il s'engage à faire le même versement chaque semaine pendant une année.

Cette souscription a reçu l'approbation de M. le ministre des finances, qui en transmet ses remerciements.

Nous ne pouvons que louer ce généreux ouvrier de ses sentiments patriotiques.

A partir du 21 juin, le bureau de la Recette des Finances seront transférés rue Bodin (ancienne Sous-Intendance).

La Société linnéenne de Maine-et-Loire va faire une excursion dans les environs de Loudun; elle commencera mardi 23 et se terminera le samedi 27. Retour à Angers à 9 heures du soir.

Conférence géologique.

Dans sa séance de mercredi, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi autorisant la ville d'Angers à contracter un emprunt de 490,000 fr.

M. Weiss, conseiller d'Etat, vient d'être chargé du rapport concernant le vaste projet de réglementation d'administration publique dont le conseil d'Etat est saisi depuis longtemps déjà.

Ce règlement nouveau assurera à tous les employés d'administration en France (mairies, préfectures, services financiers, etc.), les mêmes droits qu'aux employés des ministères.

Une retenue sera exercée sur leurs appointements, et une retraite sera acquise, proportionnelle au bout de vingt ans, et complète après trente ans de service.

On lit dans le Journal officiel:

« Les nouvelles parvenues au ministère de l'intérieur aussi bien qu'à celui de l'agriculture, de différents points du territoire, constatent que la récolte en blé a généralement bonne apparence. Quant aux derniers rapports concernant la récolte en vins, il en résulte que, dans soixante-dix départements vinicoles, la situation se présente plus favorablement qu'on ne l'indiquait il y a quinze jours. Tout compte fait, la perte causée par les gelées tardives de mai ne paraît pas devoir dépasser un cinquième de la récolte. »

Une fête aura lieu après-demain dimanche, 24 juin, à Loudun, à l'occasion de l'inauguration des usines à eau et à gaz. Elle sera précédée, la veille, d'une distribution de pain aux pauvres et d'un grand bal par souscription à l'Hôtel-de-Ville.

Ainsi qu'on peut le voir par le programme ci-après, les divertissements de la fête de dimanche seront répartis dans tous les quartiers de la ville:

A 2 heures de l'après-midi, le corps municipal, escorté de la compagnie de sapeurs-pompiers et accompagné de la Société de musique et de la Société chorale de Loudun, partira de l'Hôtel-de-Ville pour se rendre aux Tanneries, afin d'assister à la bénédiction des usines.

A 4 heures, mât de cocagne sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

A 5 heures, jeux divers sur la place Sainte-Croix.

A 6 heures, courses sur le Champ-de-Foire.

A 8 heures, danses publiques sur la promenade du Château.

A 9 heures 1/2, feu d'artifice tiré par M. Huguet, de Poitiers, et illuminations sur la promenade du Château.

Pendant la soirée, la musique de la ville exécutera divers morceaux de son répertoire.

Il paraît que M^{me} Favart n'a pas beaucoup plu, à Angers, dans le rôle d'Adrienne Lecouvreur; mais en revanche elle a obtenu un succès complet dans celui de Blanche de Chelles, ainsi que nous l'apprend le Journal de Maine-et-Loire:

« Que voilà bien le rôle et le personnage qui conviennent à M^{me} Favart! Dans aucun autre nous ne l'avons vue, avec toutes les ressources de son jeu, mieux unie, mieux identifiée à son modèle. Ici l'artiste vit son rôle autant qu'elle le joue. Ses yeux, son geste, sa voix, sa démarche vive, alerte et fière, puis cette force d'intonation dramatique et ces accents presque sauvages de passion et de dépit, de rage et de désespoir, tout concorde dans ce rôle à nous donner

dans M^{me} Favart une vraie Blanche de Chelles, un vrai Sphinx, l'héroïne vivante du drame d'Octave Feuillet.

« Aussi nos éloges sont ici à peu de chose près sans réserve. Jamais nous n'avons vu M^{me} Favart meilleure, mieux en possession de toutes ses facultés, mieux à même de les déployer et de les faire apprécier. On dirait que ce rôle est fait pour elle. »

Le Journal d'Angers parle ainsi de l'ouverture de la pêche, qui a eu lieu lundi, et des pêcheurs à la ligne:

« Pendant quelques mois les pauvres petits goujons avaient pu prendre leurs ébats dans les eaux claires de la Loire, sans avoir à craindre le terrible hameçon; un arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire vient de leur déclarer la guerre.

« Depuis lundi, des légions de pêcheurs, armés de leurs terribles engins, sortent de nos murs et se répandent le long des rives de nos cours d'eau; et à travers le cristal étincelant de son paisible domaine, le petit poisson aperçoit l'ombre des ennemis acharnés qui le guettent.

« Pour lui désormais plus de tranquillité. Le tigre qui rampe pour se précipiter sur sa proie, le serpent qui la fascine, sont de tendres innocents à côté du pêcheur à la ligne.

« Il n'est pas, en effet, de stratagèmes ni de ruses que n'emploie le pêcheur à la ligne pour arriver à ses fins! Et quelle tenacité, quelle persévérance!

« Dès l'aube, il est là, sur le bord de l'eau, le bras tendu, l'œil fixe, la bouche béante en arrêt sur sa proie.

« A chaque frémissement du fil léger, son œil s'allume, un rictus sauvage illumine son visage, c'est à peine s'il respire.

« En vain le soleil darde ses rayons brûlants sur son crâne chauve; l'eau gagne et lui monte à mi-jambe, la faim tourmente ses entrailles, il reste là, sans bouger, et les dernières lueurs du crépuscule le retrouvent haletant mais infatigable à la même place.

« Et voilà l'ennemi implacable auquel l'arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire vient de donner carte blanche.

« Pauvres poissons! »

Faits divers.

Au moment où commencent les bains froids et où, comme chaque année, ils vont faire, grâce à l'imprudence des baigneurs, de nombreuses victimes, nous croyons utile de reproduire ce fragment d'une note que vient de lire à l'Académie de médecine M. le docteur Labordette, et dans laquelle il combat un préjugé trop répandu, celui qui consiste à admettre la rigidité des membres comme preuve convaincante de la mort. On va voir en effet, d'après les expériences de M. de Labordette, que rien n'est moins convaincant que la contraction musculaire:

Dans le mémoire que j'ai présenté à l'Académie des sciences sur le traitement de l'asphyxie, j'ai établi par de nombreuses expériences que la contracture des mâchoires était un signe de vie. La durée de cette contracture est assez difficile à fixer, néanmoins on peut affirmer jusqu'à plus ample certitude qu'elle ne peut persister longtemps; ce que l'on peu dire certainement c'est qu'elle cesse avec la vie jusqu'au moment où elle reparait et est alors due à la rigidité cadavérique.

C'est dans la transition qu'il y a entre ces deux roideurs différentes que je crois avoir trouvé la solution d'un problème qui préoccupe depuis si longtemps, je veux parler de la certitude de la mort et de la preuve à en donner d'une façon, je dirai presque facile pour tous.

Le speculum laryngien, après avoir triomphé de la contracture des mâchoires, aide au rappel de la vie. La contracture cesse en l'appliquant. Toutes les fois que j'en ai eu l'occasion, j'ai pu constater que, jusqu'au retour à la vie, le resserrement des mâchoires se faisait si on retirait l'instrument, tandis que, si on le maintient introduit, la force élastique due au trismus, ainsi que l'a signalé M. Voisin, se trouve neutralisée, et les obstacles à l'introduction de l'air étant ainsi vaincus, le sujet finit par respirer et vivre. Si, au contraire, vous introduisez le speculum laryngien dans la bouche d'un cadavre, il se passe un fait très-remarquable: c'est qu'une fois introduit profondément, l'instrument n'est plus serré, vous pouvez le retirer

et la bouche reste ouverte. L'absence de l'élasticité musculaire est la mort. Cette non rétraction des mâchoires coïncide avec celle des membres. Voici donc deux moyens certains qui peuvent être simultanément mis en usage: plier un membre et introduire le speculum dans la bouche.

Le dernier moyen a le double avantage de prouver la mort si la bouche reste ouverte, et, si elle se referme, de permettre de rappeler le sujet à la vie.

Tout le monde peut introduire le speculum laryngien, et, par conséquent, s'assurer de la réalité de la mort.

Il est sûr que, si l'expérience est faite sur un sujet décédé depuis douze heures, où l'on trouvera entièrement la rigidité cadavérique, jamais l'expérience ne manquera.

Avis donc aux personnes qui peuvent se trouver dans le cas de donner des soins à un asphyxié ou à un noyé et qui, souvent découragées par la rigidité des membres, abandonnent à la mort un corps encore plein de vie.

**

On s'entretient beaucoup à Bordeaux de la disparition de M. C..., agent de change. D'après les rumeurs qui circulent, et que nous ne mentionnons que sous toutes réserves, les dettes s'élèveraient à une somme considérable: on parle de plus d'un million. Le tribunal de commerce a rendu, lundi, un arrêt d'urgence, et les mesures judiciaires sont prises pour protéger, autant que possible, les intérêts des créanciers. Cette triste affaire pourrait, à ce qu'on prétend, donner lieu à plusieurs procès.

**

Il vient d'arriver à l'hôtel de Nice, à Paris, un jeune voyageur qui mérite d'être regardé comme un des bons marcheurs de notre temps. M. L. C. Didot de Witt, d'une noble famille hollandaise, a parcouru en dix jours moins trois heures, à pied, la distance entre Amsterdam et Paris, soit 490 kilom., ne dormant que deux heures par nuit et ne s'étant arrêté que deux fois pour prendre ses repas, que le reste du temps il prenait en marchant.

Des diverses étapes entre Amsterdam et Paris, il a adressé, à son point de départ, des télégrammes annonçant son passage. Ces étapes ont été Utrecht, Vianen, Oosterham, Ryckeversel, Bruxelles, Braine-le-Comte, Maubeuge, le Cateau, Ham et Noyon.

**

LE TITRE DE CZAR.

Les feuilles anglaises et autres désignent l'empereur toujours sous le titre de czar. Chez le peuple russe, il est vrai, S. M. est appelée Gossouzar (le seigneur) ou le czar, titre très-ancien, venant de l'ancienne langue assyrienne, dans laquelle il était ajouté au nom des rois (p. c. Naboukhodonozar, Nabou Palas czar, etc.

En Russie, le grand-duc Joan-Wassiliewitch porta le premier le titre de czar sur ses bulles d'or, de 1546 à 1548. Jean-le-Terrible l'adopta officiellement en 1547. Mais, à l'occasion de la fête en souvenir de la paix conclue avec la Suède en 1721, le Sénat et le synode prièrent Pierre-le-Grand, au nom du peuple, de prendre les titres de: « Père de la patrie, le Grand et empereur de toutes les Russies.

Depuis ce temps, le titre de czar fut porté seulement pour les royaumes de Kazan, d'Astrakan et de Sibérie, et aujourd'hui aussi pour la Pologne, la Tauride et la Géorgie.

Le titre de czar, au lieu d'empereur, est donc inexact tel qu'on l'emploie.

Pour les articles non signés: P. GODART.

Théâtre de Saumur.

Samedi 20 Juin 1874.

Pour une fois seulement, représentation extraordinaire donnée par

M^{lle} EMILIE BROISAT,

M^{lle} Hélène PETIT, M. MASSET, M. SICARD,

M. CHATILLON, M. JOURDAN,

M^{me} Renard, MM. Bellot et Aymé.

Le grand succès du Théâtre-Français.

LE SPHINX

Comédie nouvelle en 4 actes, de M. Octave Feuillet.

CHEZ L'AVOCAT

Comédie en 1 acte, de M. Paul Ferrier.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 71^e fascicule, ORG à PAC, est en vente.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT
MENIER**

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Casteluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N^o 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pul-

monaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n^o 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1865. La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie. MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. —

Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, Commode, rue d'Orléans ; M. BESSON, pharmacien, épicière, la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 45 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 45 — — — —
5 — 20 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 JUI 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59	25	» 12	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	497	50	1 25
4 1/2 % jouiss. mars.	85	90	» 15	Crédit Mobilier	272	50	» 5	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	430	»	7 50
5 % jouissance 22 septembre.	75	50	»	Crédit foncier d'Autriche	510	»	1 25	Société autrichienne, j. janv.	726	25	5
5 % Emprunt 1871	94	90	» 10	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	346	25	1 25	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872	94	90	» 10	Est, jouissance nov.	497	50	2 50	Orléans	291	25	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	290	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	856	25	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	287	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	436	25	» 75	Midi, jouissance juillet.	620	»	1 25	Est	275	»	»
— 1865, 4 %	470	»	» 4	Nord, jouissance juillet.	1056	25	» 3 75	Nord	292	25	»
— 1869, 3 % t. payé.	300	»	1 25	Orléans, jouissance octobre.	825	»	1 25	Ouest	285	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	277	»	» 2	Ouest, jouissance juillet, 65.	535	»	2 50	Midi	286	»	»
Banque de France, j. juillet.	3750	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. aodt. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	267	50	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	560	»	» 5	Compagnie parisienne du Gaz.	720	»	1 25	Vendée	257	50	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	435	»	»	Société Immobilière, j. janv.	16	»	1	Canal de Suez	460	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	215	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	808	75	2 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers).
6 — 45 — — — — omnibus.
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — omnibus.
7 — 27 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — omnibus.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Dimanche dernier, pendant la procession, il a été trouvé une petite somme rue Haute-Saint-Pierre. La personne qui a perdu cet argent peut s'adresser au bureau du journal.

Etude de M^o ALBERT, avoué-licencié à Saumur, successeur de M^o LAMBICHE.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Bourasseau, huissier à Saumur, en date du dix-huit juin mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, et à la requête de M. Clément Leroux, propriétaire, demeurant à Vibiers, par lequel domicile est élu en l'étude de M^o Albert, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur ;

Notification a été faite à M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Saumur ;

De l'expédition dûment en forme d'un acte fait au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le cinq juin mil huit cent soixante-quatorze, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, par M^o Albert, avoué de M. Leroux, de la copie collationnée et enregistrée d'un acte de vente passée en l'étude de M^o Tabet, notaire à Vibiers, le vingt-trois avril mil huit cent soixante-treize, contenant adjudication à M. Clément Leroux, par M. Jean-Baptiste Fouché, propriétaire à Nueil-sous-Passavant, agissant au nom et comme mandataire de : 1^o M. Arthur Loysel, négociant à Condé-sur-Noireau ; 2^o de M^{me} Virginie Girault, propriétaire, veuve de M. Grégoire Testu ; 3^o M. Théophile Testu, marchand horloger, et dame Louise Mongallon, son épouse, demeurant tous à Sainte-Maure, d'une métairie, située à la Chaperonnière, commune de Somloire, d'une contenance de trente hectares trente-huit ares dix centiares, moyennant le prix principal de quarante mille francs, et consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, issues, jardins, terres labourables et prés ;

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions n'étant pas connus de M. Leroux, ce dernier ferait publier ladite notification, conformément à la loi et aux dispositions des avis du conseil d'Etat des premier juin mil huit cent sept et huit mai mil huit cent douze.

A ce qu'il n'en ignore. Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale non inscrite. (982) L. ALBERT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LOURS.

Les créanciers de la faillite du sieur Maximilien Lours, tenant à Saumur le restaurant militaire dit Mess, demeurant à Saumur, sont invités à se présenter, le mardi 7 juillet 1874, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON. (285)

Etude de M^o LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE AUX ENGHÈRES.

Le dimanche 28 juin 1874, deux heures du soir,

A la Mairie de Souzay.

Soixante-douze ares de taillis, au bois d'Erippe, commune de Dampierre ; Quarante-six ares de terre, au champ du Fresne, commune de Souzay ; Et un jardin, bien affrouté, de 22 ares, même commune, joignant au midi la rue des Bournales. On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication. S'adresser à MM. PATURAL, à Souzay, ou à M^o LAUMONIER, notaire.

Etude de M^o CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 51, près l'hôtel de la Poste, Occupée par M. Charbonneau, débitant de tabac. S'adresser à M^o CLOUARD, notaire.

Etude de M^o CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON

PROPRE AU COMMERCE A Saumur, rue d'Orléans, n^o 57 et 59,

Occupée par M. Milon, libraire, et appartenant aux héritiers Lorrain. L'acquéreur pourra entrer en jouissance, par la libre disposition de cette maison, le 24 juin 1874 ; il lui sera donné toutes facilités de paiement. S'adresser à M^o CLOUARD, notaire.

A VENDRE OU A LOUER

Pour Noël prochain,

UNE MAISON

Rue Basse-St-Pierre, n^o 10. S'adresser à M. PINEAU-PRIER.

Etude de M^o CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

MAISON, avec débit de vins et liqueurs, à Saumur, rue du Portail-Louis, n^o 54, grande cour, écurie à vingt-quatre chevaux, remises, autres écuries. S'adresser à M. PICARD-VINCENT, dans la maison, ou à M^o CLOUARD, notaire. (275)

A AFFERMER

Pour la St-Jean prochaine,

ANCIENNE MAISON LELIÈVRE

A Distré.

Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne. S'adresser à M^{me} LELIÈVRE, à Distré. (174)

A CÉDER

De suite,

L'HOTEL ET CAFÉ RESTAURANT DE LA GARE

A SAUMUR. Pour traiter, s'adresser à M. DARNIAULT, qui l'exploite. (278)

A VENDRE A L'AMIABLE,

DEUX CHARRETTES DE CAVE

Pour carrières de pierres. S'adresser à M. DOUSSAIN, syndic de la faillite Bichet, ou à M^o PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS.

L'Agence de Deauville-sur-Mer demande des représentants ayant 1,000 francs espèces. Appointements et remise sur la vente de cidre et toiles de Normandie par les annonces. Affranchir et joindre un timbre.

A VENDRE FOINS NOUVEAUX

ET

FOINS VIEUX

S'adresser à Louis BAGUET, garde, chez M. de la Frégeolière, à Saint-Florent. (276)

PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^o Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. MIGNON-SIMON, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^o Simon, ou à la Pharmacie Bland, aux Herbières (Vendée).

STEAMERS RÉGULIERS

Entre NANTES et LONDRES

Le LOUVAIN

Capitaine ANNIS.

Nantes — G. Douillard et R. Régnault, directeurs ; Th. Denis, courtier.

Londres — Batten et Edwards, agents, 66, Lower Thames street.

L'URBAINE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES SUR LA VIE.

CAPITAL DE GARANTIE : VINGT MILLIONS.

Assurances de Capitaux payables après Décès, avec participation de cinquante pour cent dans les bénéfices. — Cette Assurance a pour objet la constitution ou l'augmentation du patrimoine de la Famille.
Assurances Mixtes, avec participation de cinquante pour cent dans les bénéfices. Le capital garanti est payable à l'assuré lui-même, s'il vit au jour de l'échéance de son contrat, ou à ses ayants-droit immédiatement, s'il meurt pendant le cours de l'assurance.
Rentes Viagères aux taux les plus avantageux, immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes. (Arrangements payables sans frais dans toutes les principales villes de France.)
Achats de Nues Propriétés et d'Usufruits.

S'adresser, à Paris, au Siège social, 8, rue Le Peletier ; Et à Saumur, à M. HERMÉ, agent principal de la Compagnie.

GUÉRISON INSTANTANÉE
NÉURALGIES (faciales.) MIGRAINES
(non gastr.) OTALGIES (névralgies de l'oreille.) MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient cariées.)
AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur très-agréable et complètement inoffensive, aspirée par le nez, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même ; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE, les attaques d'APŒPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feraient la demande, des médicaments et de PHARMACIENS d'un grand nombre de villes, contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'acheteur a choisi le meilleur mode de conservation en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à garder instantanément dans la glace. — Flacon contenant triple à Prix, 40 fr.
A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans ; Chedeveigne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)